



Travaux de reparation a la charge du locataire ou du proprietaire

Par **gisele**, le **28/04/2009** à **09:57**

Bonjour,

Je suis en location depuis 5 mois, une défectuosité du ballon d'eau chaude a engendré une perte d'eau importante 2 m3 en trois heures.

J'ai du appeler un plombier en urgence qui a constaté que le groupe de sécurité du ballon était cassé.

Ce genre de réparation (coût environ 250 euros) est-il à ma charge ou à la charge de mon propriétaire ??

Nota bene : rien n'est précisé dans le bail concernant ce point précis.

Un autre locataire de l'immeuble a eu le même problème (groupe de sécurité du ballon cassé) âge du ballon d'eau chaude : 3 ans l'appartement ayant été construit en 2006.